

Note de présentation des informations financières essentielles de la collectivité.

Commune de COUX

Budget primitif 2024 (Nomenclature M57)

Le budget primitif repose sur une maquette règlementaire peu lisible. C'est pourquoi la loi NOTRE impose aux communes la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

1. Eléments de contexte

La commune de COUX, d'une superficie de 1202 ha, est située en périphérie de la ville préfecture de PRIVAS.

La population de la commune est stable.

La commune a une caractéristique géographique particulière, elle s'étend entre les communes de PRIVAS et de LYAS pour sa partie nord. Elle comprend beaucoup de hameaux anciens et une voirie étroite et pentue.

La commune de COUX a 2 écoles primaires, l'école de Masneuf, située sur le haut de la commune, comprend 2 classes de la maternelle au primaire et l'école du village située au cœur du village ancien qui comprend également 2 classes de la maternelle au primaire.

2. Priorités du budget

Poursuivre notre stratégie de maîtrise de l'endettement de la commune.

Maîtriser les charges tout en continuant l'amélioration du cadre de vie des couxois.

1^{ère} partie – La section de fonctionnement

A – Les dépenses par chapitre – Total des dépenses prévisionnelles = 1 615 817,45€

1) – Chapitre 011 - charges générales

Dépenses		BP 2023	BP 2024
011	Charges générales	307 111,366€	333 595,25€

Ce chapitre comprend les charges de fonctionnement d'une collectivité (EDF/Eau/téléphones/fournitures/assurances/contrats d'entretien et de maintenance/entretien des bâtiments, des matériels, des véhicules et de la voirie/les taxes foncières). On constate une augmentation de ce chapitre due essentiellement à l'entretien des véhicules des services techniques, aux intérimaires pour palier à des arrêts maladie du personnel communal dans les écoles, à certaines dépenses concernant l'exercice 2023 mais qui n'ont été facturées qu'en début d'année 2024 et aux charges de location suite au relogement des locataires du Fabricou durant les travaux.

Dans ce chapitre le compte 6042 est essentiellement lié aux services scolaires et périscolaires pour un montant prévisionnel de 41 840€ (bassin piscine/musique/repas des cantines).

Le compte 611 comprend les prestations de services tels que :

- Un contrat pour le déneigement de la voirie communale sur 5 ans (480,00€)
- Un contrat de location des illuminations de Noël sur 3 ans (9 160€)
- Les contrats d'emploi pour des intérimaires, contrats en urgence pour palier au remplacement des titulaires absents pour le bon fonctionnement des services périscolaires et le ménage des écoles (22 000€)

Le compte 613 comprend les contrats de locations de matériel tels que :

- Un contrat de location de photocopieurs sur 5 ans (1 685€)
- Diverses locations de matériel pour les services techniques (kärcher, broyeur, ...)

Le compte 613 concerne les charges locatives tels que :

- Charges de location suite au relogement des locataires du Fabricou durant les travaux (18 000€)

Le compte 6156 comprend les contrats de maintenance tels que :

- Divers contrats de contrôle technique obligatoires dans les bâtiments publics ainsi que le contrôle de l'aire de jeux et la maintenance des cloches de l'église (5453,36€)
- Maintenance de la vidéoprotection (1800,00€)
- La maintenance des logiciels métiers et ordinateurs (3 170,90€)
- Les photocopies, mairie / écoles (1 460,00€)

Le compte 6161 comprend le contrat d'assurances des bâtiments (9 567,07€)

Le compte 6168 comprend le contrat d'assurances des véhicules (2 021,90€)

Le compte 626 correspond aux divers abonnements téléphoniques, boîtes mails, fibre ainsi qu'aux services postaux (10 919,00€)

Le compte 6288 comprend l'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) pour un forfait de 3,30€ TTC par habitant (population totale), environ 5 620,00€.

Le compte 635 correspond aux taxes foncières payées par la collectivité environ 11 000€.

2) – chapitre 012 – charges de personnel

Dépenses		BP 2023	BP 2024
012	Charges de personnel	430 446,29€	477 200,00€

La commune de COUX emploie au 1^{er} janvier 2024, 12 personnes comprenant :

- 11 titulaires (dont 1 stagiaire) dont 8 agents à temps complet et 3 à temps non complet.
- 1 non titulaire est embauché temporairement en CDD.

Ces emplois sont affectés aux services administratifs (3), aux services techniques (4), aux services scolaires et périscolaires (5)

- Salaires et charges salariales des titulaires = 260 000€
- Salaires et charges salariales des non titulaires = 40 000€ Suite à la maladie d'un agent titulaire depuis novembre 2023 et un départ à la retraite, une prévision est calculée pour les remplacements.

28 mars 2024

Charges patronales (FNAL, CDG/CNFPT, URSSAF, Retraites, POLE EMPLOI, Prévoyance, FNC, médecine du travail...) = 143 800,00€

- Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement = 477 200,00€ / 1 217 883,24 = 0,39 (0,38 en 2023)

3) – chapitre 65 – charges de gestion courante

Dépenses		BP 2023	BP 2024
65	Charges de gestion courante	165 514€	180 729,34€

Ce chapitre comprend les indemnités des élus votées en début de mandat : Maire + Adjointes + Conseiller délégué = 74 000€ (+ charges 3 120€ et 8000€ inscrits auparavant au chapitre 012), ainsi que les frais de formation des élus (2% du montant des indemnités soit 1 480€), la contribution aux services d'incendie et de secours (15,81€/habitant (population DGF) soit 27841€, la contribution au PNR (environ 3 200€) la participation au SDE 07 pour la borne de IRVE située sur la place d'Onclaire (environ 500€), les droits d'utilisation d'un logiciel Cloud pour l'état-civil, la comptabilité, les élections, la gestion du personnel (21 422,63€), la subvention au budget du CCAS (10 000€), les subventions aux associations en fonction des demandes et des animations (4 000€), la subvention de 65€ par enfant pour les écoles et les remises gracieuses des loyers des locataires du Fabricou pendant leur relogement (9710€).

La participation à la CAPCA pour les Autorisations du Droit des Sols (ADS), le montant est en fonction du nombre de demandes d'urbanisme instruites par la CAPCA (7 577,03€).

4) – chapitre 66 – charges financières

Dépenses		BP 2023	BP 2024
66	Charges financières (intérêts dette + frais dossier)	33 403€	43 888,65€

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette pour un montant de 43 188,65€, les frais de dossier bancaires et les frais de paiement par carte bancaire pour un montant de 700€. Elles sont en légère augmentation, du fait de l'emprunt de 400 000€ de 2023

Les élus poursuivent leur volonté de désendettement ; un emprunt s'arrêtera cette année, un autre en 2025 puis deux en 2026.

5) – chapitre 68 – provisions

Dépenses		BP 2023	BP 2024
681	Provisions	2 500€	300€

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsqu'un risque existe.

Pour le BP 2024, une provision d'un montant de 300€ est inscrite afin de couvrir le solde au compte du Service Gestion Comptable de PRIVAS des impayés de plus de 2 ans (essentiellement services périscolaires,).

Dépenses réelles de fonctionnement / population = 1 217 883,24 / 1701h (pop.totale) = 715,98 (657,47 en 2023)

Les dépenses réelles sont les dépenses de fonctionnement déduction faite des chapitres d'écritures.

B – Les recettes par chapitre – Total des recettes prévisionnelles : 1 615 817,45€1) – **chapitre 002** – excédent antérieur : 389 369,85€

Correspond au montant affecté après le vote du Compte Administratif n-1.

2) – **chapitre 70** – produits des services et du patrimoine

Recettes		BP 2023	BP 2024
70	Produits des services et du patrimoine	64 770€	68 410€

Ils correspondent aux recettes des concessions (1 000€), des Redevances d'Occupation du Domaine Public (2 000€), des recettes des services périscolaires (37 500€), de la licence IV du camping (1 230€), des remboursements de charges par les locataires et de la publicité pour le Regard de COUX.

2) – **chapitre 73** – Impôts et taxes

Recettes		BP 2023	BP 2024
73	Impôts et taxes	951 012,10€	917 042,72€

Les bases d'imposition de la commune de COUX nous ont été communiquées. Le produit prévisionnel des 3 taxes (THs, FB et FNB) sans augmentation des taux s'élève à la somme de 638 340€.

Les attributions de compensation de la CAPCA pour un montant de 278 702,72€

3) – **chapitre 74** – Dotations et participations

Recettes		BP 2023	BP 2024
74	Dotations et participations	185 348€	184 000€

Les dotations d'état sont composées de :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pas de chiffre connu à ce jour, estimation (154 000€).

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) estimée à 15 000€ et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) estimée à 15 000€

- $\frac{DGF + DSR + DNP}{\text{population totale}} = \frac{184\,000\text{€}}{1704} = 107,98\text{€}$ Ratio sur les prévisions

4) – **chapitre 75** – produits de gestion courante

Recettes		BP 2023	BP 2024
75	Produits de gestion courante	55 550,96€	50 794,88€

Ils correspondent essentiellement aux loyers des bâtiments communaux, à la location de la salle des fêtes, au remboursement des chèques de table perdus ou inutilisés en 2023 par les salariés.

La contribution des salariés aux chèques de table est désormais inscrite au chapitre 013 (6 200€).

$\frac{\text{Recettes réelles de fonctionnement}}{\text{population totale}} = \frac{1\,226\,447,60}{1701} = 721,01$ (738,06 en 2023)

Les recettes réelles sont toutes les recettes de fonctionnement déduction faites des chapitres d'écriture.

2ème partie – La section d'investissement

A – Les dépenses par chapitre – Total des dépenses prévisionnelles = 1 613 912,17€

1) – Le report du déficit d'investissement suite au vote du Compte Administratif 2023
= 96 780,71€

2) chapitre 16 – Dettes

Dépenses		BP 2023	BP 2024
164	Capital des emprunts à rembourser annuellement	199 598,96€	186 422,72€
165	Cautionnement	1 000,00€	1 000,00€
168758	SDE 07 participation travaux	2 287,42€	2 287,42€

Encours de la dette (pour le BP encours au 31/12/2023) / habitant = 1 477 115,96 / 1701 = 868,38 /h
(751,09 /h en 2023)

Capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement = 186 422,72/ 1 226 447,60 = 0,1520 (0,1587 en 2023)

2) – chapitres 20/204/21/23 : études, fonds de concours et travaux

Dépenses		Restes à réaliser	BP 2024
20	Etudes	20 580,31€	100 420,00€
204	Fonds de concours	2 453,34€	1 509,40€
21	Travaux	15 748,00€	293 577,03€
23	Immobilisations en cours	828 751,00€	31 718,64€

Les études :

- Etude sur le site de la Jaubernie = 36 000€
- Etude pour l'aménagement de la sortie du Chemin du Serre sur la RD2 = 2 460,02€ (restes à réaliser)
- Etude concernant le Site Patrimonial Remarquable (SPR) = 60 000€
- Etude pour sécuriser la falaise Route Départementale 104 = 2 500€
- Etude pour les travaux de la toiture de la Mairie = 1 920€
- Etude de sol pour les travaux du Fabricou = 4 800€ (restes à réaliser)
- Audits énergétiques auprès du SDE 07 pour les bâtiments publics = 13 320,29€ (restes à réaliser)

Les fonds de concours :

- Des travaux d'extension de réseaux électrique avec le SDE 07.

Les travaux :

- L'achat de défibrillateurs = 7 100,00€ (1 dans chaque école, 1 à l'église et le remplacement de celui de la Mairie)
- Réfection de la toiture d'entrée de la Mairie et travaux d'électricité dans la salle du Conseil Municipal = 20 430,00€

- Travaux de sécurisation des falaises du Chemin de la Jaubernie et de la Route Départementale 104 = 14 975,00€
- Mobilier pour la salle des fêtes du Fabricou – 2 270,00€
- Remplacement du lave-vaisselle de l'école de Masneuf = 2 200,00€
- Réhabilitation de l'ancien local des Services Techniques en salle de musée = 36 000,00€
- La voirie et eaux pluviales pour un montant de 175 098,64€ dont 36 942,50€ pour la voirie du Lotissement Les Hauts de Chassagne
- Des poteaux incendies = 5 000,00€
- Remplacement d'un volet et d'une fenêtre de boulangerie = 1 434,65€

Immobilisations en cours :

- Les travaux de réfection du bâtiment du Fabricou et des espaces extérieurs avec les contrôles de sécurisation professionnelle = 828 751,00€ (en restes à réaliser)
- Enfouissement des réseaux avec le SDE 07 = 31 718,64€

B – Les recettes par chapitre : Total des recettes prévisionnelles = 1 613 912,17€

1) – Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement = 384 399,43€

2) chapitre 10 - Taxes / FCTVA

Recettes		BP 2024
10222	FCTVA	28 000,00€
10026	Taxe aménagement	10 000,00€

- Le FCTVA est estimé à 28 000,00€ en fonction des dépenses retenues (année n-1) x 16,404% (chapitres 20/204/21). Ne sont pas pris en compte les dépenses au compte 2132 « immeubles de rapport (logements, salle des fêtes).

- La taxe d'aménagement dépend des constructions faites sur la commune. Une estimation à 10 000,00€ de recettes est faite annuellement.

2) – chapitre 13 - Subventions

Recettes		BP 2024
13	Subventions	532 149,25€

- Les subventions dépendent des programmes de travaux. Toutes les opportunités de subvention sont saisies.

- Etude SPR subvention DRAC à hauteur de 30 000,00€

- Bâtiment et extérieur du Fabricou subventions DETR/DSIL à hauteur de 467 158,00€ (restes à réaliser)

- Vidéoprotection subventions DETR / Région de 19 991,25€ (restes à réaliser)

- Site de la Jaubernie subvention de la Région à hauteur de 15 000,00€ (restes à réaliser)

3) – chapitre 16 - Emprunt

Recettes		BP 2023
16	Emprunt + caution	151 000,00€

- Un emprunt pour un montant de 150 000,00€

- Un prévisionnel de caution pour un montant de 1 000,00€

3ème partie – Le budget consolidé

La commune de COUX n'a pas de budget annexe. Le budget du CCAS est distinct de celui de la commune et est voté par les membres du conseil d'administration du CCAS.

4ème partie – Les chapitres et comptes d'écritures

Chapitre 014 – DF / chapitre 73 - compte 73111 - RF : 181 367,00€

Correspond au Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) = permet de neutraliser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale (suppression de la Taxe Professionnelle), existe depuis 2011.

Pour la commune de COUX c'est un prélèvement sur les recettes fiscales d'un montant de 181 367,00€.

Chapitre 042 – DF / Chapitre 040 – RI : 13 534,78€

Les Amortissements : Correspond aux écritures d'amortissements annuels de certains biens (la commune de COUX dont la population est inférieure à 3 500 habitants n'a pas d'obligation d'amortissements). Pour le budget 2024 le montant des amortissements est 13 534,782€ inscrits en dépense de fonctionnement chapitre 042 et en recettes d'investissement chapitre 040. Les amortissements ne s'appliquent ni aux immobilisations propriétés de la commune qui sont affectées, concédées, affermées ou mises à disposition, ni aux terrains et aménagements de terrains.

Chapitre 023 – DF / Chapitre 001 – RI – Transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 384 399,43€

L'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est transféré en recette d'investissement, permet de financer une partie des investissements. Cela fait partie des fonds propres de la collectivité.

Chapitre 042 – RF / Chapitre 040 – DI – Travaux en régie : Pas de montant au BP

En fin d'année ce point fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Cela permet d'intégrer en investissement les travaux et heures réalisés par le personnel communal (voirie, écoles, mairie ...) par le biais d'une Décision Modificative budgétaire (DM).